

Immeuble 4, rue de Pontarlier - Aide à l'Office Public Municipal d'HLM de Besançon pour le financement de l'opération de réhabilitation

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Dans le cadre de la politique de diversification de l'habitat, la Ville a fait usage de son droit de préemption pour acquérir l'immeuble sis 4, rue de Pontarlier pour un montant de 542 509 €.

Par délibération en date du 29 mars 2004, le Conseil Municipal :

- s'est prononcé en faveur de la vente de cet immeuble au profit de l'Office Municipal d'HLM de Besançon, lequel envisage sa réhabilitation et la création d'environ 10 logements locatifs sociaux,

- s'est engagé à définir sa participation sous forme de subvention à l'équilibre financier de l'opération.

Depuis, M. le Président de l'OPM HLM a communiqué son plan de financement et a sollicité de la Ville de Besançon l'octroi d'une subvention de 170 000,00 € nécessaire à l'équilibre de cette opération.

BILAN PREVISIONNEL DE L'OPERATION

Prix de revient de l'opération			Plan de financement	
	TTC - TVA 5,5	HT		
Charges foncières	594 397	592 540	Subvention PLUS	31 533
dont acquisition et frais	558 775	558 775	Prêt PLUS	370 120
dont VRD	0	0	Prêt 50 ans	387 089
			Subvention PLA I	0
Coût de travaux	468 446	444 025	Prêt PLA I	0
Dont imprévus	13 598	12 889		
			Prêt 1% relance	0
Honoraires	77 095	73 075		
Dont conduite d'opération	13 345	12 649	Subvention commune	170 000
Prix de revient	1 139 938	1 109 641	Subvention CAGB PLUS	15 250
Actualisation	22 799	22 193	Subvention Etat surcharge	118 744
Prix de revient actualisé	1 162 737	1 131 833	Conseil Régional	30 000
Dont frais financiers	23 255	22 637	Fonds propres	40 000
			Total du financement	1 162 737

Compte tenu de l'intérêt que représente pour la commune le développement sur son territoire d'une offre locative sociale adaptée aux besoins de la population, il est proposé de se prononcer en faveur de cette aide financière.

La dépense sera imputée au chapitre 65.824.65717.99800.30100.

Il est demandé au Conseil Municipal d'en décider et d'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 170 000 € au profit de l'Office Public Municipal d'HLM en vue de la réhabilitation de l'immeuble 4, rue de Pontarlier.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes de la Commission Budget et de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

N'ont pas pris part au vote : M. BAUD, M. LOYAT, Mme POISSENOT, Mme CASENOVE.

Récépissé préfectoral du 21 octobre 2004.